

Conférence générale

GC(67)/26
26 septembre 2023

Distribution générale
Français
Original : anglais

Soixante-septième session ordinaire

Point 8 de l'ordre du jour
(GC(67)/24)

Élection de membres au Conseil des gouverneurs

Mémorandum de la Présidente

1. L'article 83 du Règlement intérieur de la Conférence générale¹ dispose qu'avant que la Conférence générale, à chaque session ordinaire, ne procède aux élections au Conseil des gouverneurs, le président de séance lui fait connaître les sièges électifs qui doivent être pourvus de manière qu'après la fin de ladite session, le Conseil soit constitué conformément à l'article VI.A du Statut.
2. En conséquence, la Présidente fait savoir à la Conférence générale que celle-ci devra, au cours de la présente session, élire 11 membres au Conseil² conformément à ce qui suit :
 - a) deux membres de la région Amérique latine ;
 - b) deux membres de la région Europe occidentale ;
 - c) deux membres de la région Europe orientale ;
 - d) deux membres de la région Afrique ;
 - e) un membre de la région Moyen-Orient et Asie du Sud ;
 - f) un membre de la région Extrême-Orient ; et
 - g) un membre de la région Asie du Sud-Est et Pacifique (siège dit « flottant »).

¹ Document GC(XXXI)/INF/245/Rev.1.

² Pour remplacer le Burundi, la Colombie, la Finlande, le Guatemala, l'Irlande, la Libye, le Pakistan, la République de Corée, la République tchèque, la Slovénie et le Viet Nam (voir document GC(65)/RES/DEC(2021), décision GC(65)/DEC/8).

3. Il est rappelé aux délégués que les 24 États Membres énoncés ci-après siégeront au Conseil jusqu'à la fin de la soixante-huitième session ordinaire (2024) de la Conférence générale, étant donné qu'ils ont été élus par la Conférence générale en 2022³ ou désignés par le Conseil des gouverneurs en juin 2023⁴.

Afrique du Sud	Fédération de Russie
Allemagne	Finlande
Arabie saoudite	France
Argentine	Inde
Australie	Japon
Brésil	Kenya
Bulgarie	Namibie
Canada	Qatar
Chine	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord
Costa Rica	Singapour
Danemark	Türkiye
États-Unis d'Amérique	Uruguay

³ Document GC(65)/RES/DEC(2021), décision GC(65)/DEC/8.

⁴ Document GC(67)/3.